



proces verbal stationnement,qui n'arrive pas a la bonne adresse donc majores

Par **icare034**, le **06/09/2019** à **08:22**

BONJOUR

Nous avons fait une reclamation pour un PV,mais l'officier a 3 mois pour repondre d'apres leur dernier ,mais la date butoire est dans 15 jours comment faire.

cordialement

Par **Visiteur**, le **07/09/2019** à **08:51**

Bonjour

Que le pv n'arrive pas à la bonne adresse ce n'est pas imputable aux services de l'État.
Mieux vaut honorer l'amende car son prix risque de croître encore.